



CIRCULAIRE N° 3734

DU 23/09/2011

Objet : Conseil de participation. Renouvellement de la représentation des parents et des élèves.

Réseaux : CF

Niveaux et services : FOND (Prim/Ord/Spéc) – SEC (PE/Ord/Spéc)

Période : janvier 2012

Aux chefs des établissements de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, organisé par la Communauté française

Pour information

Aux Directions des Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Communauté française

A la FAPEO

<u>Circulaire</u>	Informative	Administrative	Projet
<u>Emetteur</u>	Service des Relations avec les établissements		AGERS
<u>Destinataire</u>	Directions d'établissements		Fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé
<u>Contact</u>	Christel VANHELLEPUTTE	02/690.81.64	Christel.vanhelleputte@cfwb.be
<u>Document à renvoyer</u>	OUI		NON
<u>Date limite d'envoi</u>	31 janvier 2012		
<u>Concerne</u>	Conseil de participation – renouvellement des représentants des parents et des élèves		

Renvoi(s) : Décret *Missions* du 24/07/1997 (article 69), circulaire 2895 du 01/10/09 *relative au renouvellement du Conseil de Participation dans l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, organisé par la Communauté française*, circulaire 2896 du 01/10/09 *relative aux missions du Conseil de participation dans l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé organisé par la Communauté française*

Nombre de pages : 3

Mots-clés : conseil – participation – renouvellement – parents – élèves

Madame la Préfète des Etudes, Madame la Directrice,
Monsieur le Préfet des Etudes, Monsieur le Directeur,

Le mandat de deux ans des représentants des parents d'élèves et des élèves au Conseil de Participation arrivera à échéance le 1^e janvier prochain.

Dès à présent, je vous invite à prendre les dispositions nécessaires à l'élection de nouveaux représentants des parents et de nouveaux représentants des élèves.

J'attire votre attention sur le fait que :

1. le nombre de représentants effectifs des parents et des élèves est déterminé par le nombre que vous aviez choisi en janvier 2010 pour représenter chacune des catégories de membres élus ;
2. les établissements qui ne comportent que de l'enseignement fondamental ne sont pas tenus d'organiser des élections des représentants des élèves au sein du conseil de participation. Les chefs de ces établissements peuvent toutefois décider, sur proposition de deux tiers au moins de ses membres, d'élargir le Conseil de Participation à des représentants des élèves, soit de manière permanente, soit de manière occasionnelle.

Je vous remercie d'indiquer sur le formulaire annexé la composition de la nouvelle représentation des parents et/ou des élèves et de faire parvenir ce document, **avant le 31 janvier 2012**, au Service général des Relations avec les établissements, à l'attention de Madame Christel VANHELLEPUTTE, boulevard du Jardin botanique 20-22, 1000 BRUXELLES.

Les chefs des établissements qui auraient déjà organisé, au début de cette année scolaire, les élections des nouveaux représentants des parents et/ou des élèves au conseil de participation et m'auraient fait connaître leurs noms sous forme de modification de la composition de leur conseil, auront l'obligeance de recopier ces noms sur le formulaire annexé afin de faciliter la tâche de vérification qui incombe à mes services.

Je vous remercie.

Le Directeur général adjoint,

Didier LETURCQ

ENSEIGNEMENT ORGANISE PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE – CONSEIL DE PARTICIPATION

Janvier 2008

Formulaire à renvoyer au Service des Relations avec les établissements, à l'attention de Madame Christel VANHELLEPUTTE, Boulevard du Jardin botanique 20-22, **1000 BRUXELLES**.

NOM DE L'ETABLISSEMENT

NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Quel nombre aviez-vous choisi, en 2010, pour représenter chacune des catégories de membres élus ?

REPRESENTANTS DES PARENTS

Effectifs Nom et prénom

1.
2.
3.
4.
5.
6.

Classe(s) fréquentée(s) par leur(s) enfant(s)

1.
2.
3.
4.
5.
6.

Suppléants

1.
2.
3.
4.
5.
6.

1.
2.
3.
4.
5.
6.

REPRESENTANTS DES ELEVES

Effectifs Nom et prénom

1.
2.
3.
4.
5.
6.

Classe

1.
2.
3.
4.
5.
6.

Suppléants

1.
2.
3.
4.
5.
6.

1.
2.
3.
4.
5.
6.

Si le nombre de candidats n'atteint pas le nombre de postes à pourvoir, veuillez indiquer que vous n'avez pas reçu de candidature supplémentaire.